

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

**COMMUNE  
DE  
GUNDOLSHEIM**

68250

Téléphone : 03 89 49 61 59

Télécopie : 03 89 49 79 55

mairie.gundolsheim@vialis.net



# PROCES VERBAL

**Séance du Conseil municipal du  
10 juillet 2020**

# PROCES VERBAL

## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUNDOLSHEIM SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de Gundolsheim s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Annabelle PAGNACCO.

Présents :

Les Adjointes : FISCHER Philippe, WISSON Alain et SUBIALI Emmanuel

Les Conseillers : CASTELLANO Sylvie, DUPRAT Sylvie, FLIELLER Jean-Luc, FUCHS Kevin, GROSS Isabelle, HAEGELIN Gilles, HENRY Carole, PERIH Sonia

Ont donné procuration : BAUGENEZ Guy à PAGNACCO Annabelle, FRICK Muriel à FISCHER Philippe et VIOLETTE Didier à FLIELLER Jean-Luc

Absent excusé : -

Assiste à la séance : MURÉ Jean-Claude, Secrétaire de Mairie

### SONT INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

- Point 1 :** Désignation d'un secrétaire de séance
- Point 2 :** Désignation des 3 grands électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020
- Point 3 :** Constitution des commissions communales
- Point 4 :** Désignation des délégués aux organismes de coopération intercommunale
- Point 5 :** Délégations de compétences du Conseil municipal au Maire
- Point 6 :** Attribution de l'indemnité de fonction au Maire et aux Adjointes
- Point 7 :** Acquisition de matériel informatique pour l'école
- Point 8 :** Organisation du concours de maisons fleuries
- Point 9 :** Organisation de la fête de Noël des aînés
- Point 10 :** Attribution d'une prime Covid au personnel communal
- Point 11 :** Comptes rendus divers

## **POINT 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame le Maire propose, conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Muré Jean-Claude, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Muré Jean-Claude en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

## **POINT 2 : DESIGNATION DES 3 GRANDS ELECTEURS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020**

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'arrêté du 2 juillet 2020, les conseils municipaux du Haut-Rhin sont appelés à désigner aujourd'hui les délégués chargés d'élire les sénateurs le 27 septembre prochain.

A cet effet, elle installe au préalable le bureau de vote composé des deux conseillers municipaux les plus âgés, Alain Wisson et Jean-Luc Flieller et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, Kévin Fuchs et Carole Henry. Sylvie Duprat est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

### **Election des délégués :**

Sont candidats : Annabelle Pagnacco, Jean-Luc Flieller et Emmanuel Subiali

### **Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	15
f. Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAGNACCO Annabelle	15	QUINZE
FLIELLER Jean-Luc	15	QUINZE
SUBIALI Emmanuel	15	QUINZE

Madame Annabelle Pagnacco et Messieurs Jean-Luc Flieller et Emmanuel Subiali ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat de délégué.

## **Election des suppléants :**

Sont candidats : Philippe Fischer, Alain Wisson et Sonia Perih

### **Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	15
f. Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FISCHER Philippe	15	QUINZE
WISSON Alain	15	QUINZE
PERIH Sonia	15	QUINZE

Madame et Messieurs Philippe Fischer, Alain Wisson et Sonia Perih ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat de suppléant.

### **POINT 3 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire rappelle que les commissions du Conseil municipal sont présidées par le Maire ou son représentant, qu'elles n'ont pas de pouvoir de décision mais qu'elles sont chargées d'étudier et de préparer les dossiers qui seront ensuite soumis au Conseil municipal.

#### **Commission des travaux (Rapporteur : Philippe FISCHER)**

Objet : Préparation et étude des programmes de travaux (voirie, constructions, aménagements...) ainsi que le suivi des chantiers en cours

Membres : Alain Wisson, Kévin Fuchs, Gilles Haegelin, Jean-Luc Flieller et Sonia Perih

#### **Commission d'appel d'offres (Rapporteur : Philippe FISCHER)**

Objet : La Commission d'appel d'offres est chargée de l'ouverture des offres de prix et de l'attribution des très gros marchés. Elle est composée de 3 délégués titulaires et de 3 suppléants en plus du Maire qui en est le Président.

### **Election de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants**

Sont candidats :

Membres titulaires : Emmanuel Subiali, Alain Wisson Jean-Luc Flieller

Membres suppléants : Carole Henry, Sylvie Duprat et Sonia Perih

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

	Membres titulaires			Membres suppléants		
	Emmanuel Subiali	Alain Wisson	Jean-Luc Flieller	Carole Henry	Sylvie Duprat	Sonia Perih
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15	15	15	15	15	15
A déduire : bulletins nuls et blancs	0	0	0	0	0	0
Reste pour le nombre de suffrages	15	15	15	15	15	15
Majorité absolue	8	8	8	8	8	8
Nombre de voix	15	15	15	15	15	15

**Commission des Finances et du budget participatif  
(Rapporteur : Philippe FISCHER)**

Objet : Préparation du budget et du compte administratif

Membres : Jean-Luc Flieller, Alain Wisson, Kévin Fuchs, Gilles Haegelin, Isabelle Gross

**Commission des affaires scolaires, culturelles et sociales  
(Rapporteur : Emmanuel SUBIALI)**

Objet : Préparation des dossiers relatifs à l'école, aux associations, aux loisirs, aux seniors.

Organisation de la fête de Noël des personnes âgées, des fêtes et cérémonies diverses, jumelage etc.

Membres : Guy Baugenez, Muriel Frick, Sylvie Duprat, Gilles Haegelin, Isabelle Gross, Sonia Perih, Jean-Luc Flieller et Sylvie Castellano

**Commission consultative de la chasse (Rapporteur : Philippe FISCHER)**

Objet : gestion de la chasse communale

Cette commission est composée du Maire qui en assure la présidence, de deux agriculteurs désignés par la Chambre d'agriculture, d'un représentant de la Fédération des chasseurs du Haut-Rhin, du Centre Régional de la Propriété Forestière, de l'ONF (office national des forêts), du GIC (groupement d'intérêt cynégétique), du Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sanglier, de l'ONCFS (office de biodiversité) de la DDT (direction départementale des territoires) et de 2 conseillers municipaux

Membres : Alain Wisson et Jean-Luc Flieller

**Comité consultatif des sapeurs-pompiers (Rapporteur : Alain WISSON)**

Il est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers à l'exclusion de celles relatives à la discipline. Il est composé d'un sapeur-pompier par grade (3) et d'autant de conseillers municipaux.

Membres : Sylvie Duprat et Philippe Fischer

**Commission de contrôle de la liste électorale (Rapporteur : Alain WISSON)**

Objet : contrôle annuel de la liste électorale

Elle est composée :

d'un conseiller municipal : Emmanuel Subiali

d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Président du Tribunal de Grande Instance proposés par le Maire.

**Commission des litiges (Rapporteur : Alain WISSON)**

Objet : Etude des dossiers litigieux et contentieux

Membres : Philippe Fischer, Jean-Luc Flieller et Carole Henry

### **Commission du PLU (Rapporteur : Philippe FISCHER)**

Objet : Modification, révision du Plan Local d'Urbanisme

Membres : Emmanuel Subiali, Isabelle Gross, Jean-Luc Flieller, Carole Henry, Sylvie Castellano, Alain Wisson.

### **Conseiller en charge des questions de défense (correspondant défense)**

Interlocuteur privilégié pour les questions de défense : Alain Wisson

### **Conseiller communal des orphelins et des tutelles**

Relations Juge des tutelles/commune : Carole Henry

### **Commission des Impôts**

Cette commission est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Objet : Mise à jour des évaluations foncières, réforme cadastrale

Membres Titulaires : Jean-Marie Horn, Jean-Louis Obrecht, Francis Hatterer, Jean-Pierre Gwinner, Jean-Frédéric Henry, Daniel Hegy, Nicolas Schoettel, Etienne Muller, Bruno Schwob, Daniel Muré, Danielle Lombard et Alexandre Motsch

Membres suppléants : Francis Vogel, Joseph Daller, Pascal Morin, Eric Lang, Jean-Luc Flieller, Jacques Perih, Eric Lyautey, Stéphane Abt, Morgan Bachmann, Denis Fuchs, Jean-Louis Bass et Dominique Horn

### **Conseil municipal des jeunes**

(Rapporteur : Emmanuel SUBIALI)

Cette commission est chargée d'assurer l'animation du Conseil municipal des jeunes

Membres : Guy Baugenez, Sonia Perih et Kévin Fuchs

### **Commission d'organisation de la journée citoyenne**

(Rapporteur : Emmanuel SUBIALI)

Objet : organisation de la journée citoyenne

Membres : Guy Baugenez, Gilles Haegelin, Carole Henry, Sylvie Duprat, Sylvie Catellano

### **Commission communication et information**

(Rapporteur : Emmanuel SUBIALI)

Objet : gestion de la communication, du bulletin communal, du site internet

Membres : Guy Baugenez, Jean-Luc Flieller, Kévin Fuchs, Sonia Perih, Sylvie Castellano

## **POINT 4 : DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Après présentation des différents organismes de coopération intercommunale par Madame le Maire, le Conseil procède à la désignation des délégués de la commune.

### **Communauté de Communes PAROVIC (PAys de ROuffach, VIGNOBLES et CHâteaux)**

La Comcom Parovic est composée des communes suivantes : Osenbach, Westhalten, Gundolsheim, Rouffach, Pfaffenheim, Gueberschwih, Hattstatt, Voegtlinghoffen, Obermorschwih, Husseren les Châteaux et Eguisheim

Compétences : Aménagement de l'espace communautaire, Schéma de cohérence territoriale, Développement économique et touristique, Développement ou réhabilitation de l'habitat et du cadre de vie, Gestion des déchets, Mise en œuvre d'une politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, Mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes âgées, Engagement de réflexions sur les problèmes de transport collectif d'intérêt communautaire et mise en œuvre, Acquisition de matériels et engins à usage intercommunal, Gestion des personnels et des moyens relatifs au

patrimoine forestier des communes, Gestion des personnels et moyens relatifs au patrimoine archivistique, architectural et culturel des communes, déclaré d'intérêt communautaire.

**Les 2 délégués sont désignés d'office par l'ordre du tableau (maire et 1<sup>er</sup> adjoint) :**

Annabelle Pagnacco et Philippe Fischer

**+ 1 délégué supplémentaire pour la commission Tourisme : Jean-Luc Flieller**

**+ 1 délégué supplémentaire pour la commission Culture, communication, promotion, évènementiel : Emmanuel Subiali**

**+ 1 délégué supplémentaire pour la commission Enfance-jeunesse : Sonia Perih**

**Délégués nommés par la Comcom PAROVIC sur proposition des communes :**

**Syndicat mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon**

Le SCOT est un outil de planification urbaine s'appliquant sur un territoire regroupant plusieurs intercommunalités dans une perspective de développement durable. Le SCOT est le garant d'une cohérence et d'une planification globale et intercommunale du cadre de vie sous les aspects de déplacements, d'habitat, d'économie, d'éducation, de culture, d'environnement...

Délégués proposés : Annabelle Pagnacco et Philippe Fischer

**Syndicat mixte des employeurs forestiers de Colmar, Rouffach et environs**

Il gère les bûcherons qui interviennent dans les forêts des communes membres du syndicat.

Délégués proposés : Philippe Fischer (titulaire) et Jean-Luc Flieller (suppléant)

**Office de tourisme du canton de Rouffach**

Il assure la promotion touristique du canton.

Délégué proposé : Emmanuel Subiali (titulaire) et Gille Haegelin (suppléant)

**Grand Pays de Colmar**

Le Pays est « un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, exprimant une communauté d'intérêts socio-économique et traduisant des solidarités entre la ville et l'espace rural ». Ni une circonscription administrative, ni une nouvelle collectivité locale, le Pays est un territoire de projets. C'est un lieu d'action collective qui fédère les communes et leurs groupements, avec des acteurs socio-économiques et associatifs autour d'un projet commun de développement et d'aménagement inscrit au sein d'une Charte de Développement.

Il se déploie sur 1 118 km<sup>2</sup> de la montagne vosgienne au Rhin. Il intègre 97 communes soit 7 intercommunalités (1 Communauté d'Agglomération et 6 Communautés de Communes) représentant plus de 200 000 habitants. Environ la moitié de son territoire est couvert par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Délégués pour l'assemblée générale : Emmanuel Subiali, Jean-Luc Flieller et Alain Wisson

**Ecole de musique intercommunale**

L'école de musique PAROVIC est un établissement spécialisé de formation dans la musique et le chant dont les objectifs sont d'éveiller les jeunes enfants au langage musical, de dispenser une formation musicale adaptée aux jeunes, adolescents et adultes, de dispenser une formation instrumentale sur la pratique individuelle ou collective, de promouvoir l'enseignement de la musique dans les communes de la Communauté de Communes PAROVIC, d'offrir aux élèves une formation complète dans la connaissance et la pratique de l'art musical, qui associe l'exigence de qualité et le plaisir de la réussite, d'assurer la pérennité des harmonies locales ainsi que leur autonomie.

Délégué : Annabelle Pagnacco

### **SIVOM de Rouffach**

**(les 8 communes du canton de Rouffach + Merxheim)**

Compétences : gestion du Collège et du COSEC

2 délégués titulaires : Annabelle Pagnacco et Jean-Luc Flieller

### **Syndicat mixte Rivières de Haute Alsace**

Compétences : Gestion de la Lauch et des cours d'eau

Délégué titulaire : Philippe Fischer

Délégué suppléant : Sonia Perih

### **Adauhr Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme**

Conseil en aménagement et urbanisme (Elaboration du PLU)

Délégué titulaire (le Maire) : Annabelle Pagnacco

Délégué suppléant : Jean-Luc Flieller

### **Syndicat mixte de la Brigade Verte**

Compétences : Protection de l'environnement. Il remplace les gardes champêtres communaux

Délégué titulaire : Alain Wisson

Délégué suppléant : Philippe Fischer

### **Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz**

Compétences : Gestion des concessions d'électricité et de gaz attribuées par les Communes à EDF/GDF

Délégué titulaire : Philippe Fischer

## **POINT 5 : DELEGATIONS DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Madame le Maire expose les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Après étude et discussion des 29 délégations possibles, le Conseil décide à l'unanimité de déléguer à Madame le Maire les pouvoirs suivants pendant toute la durée du mandat :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les zones urbaines (UA, UB et UBa) et d'urbanisation future (AUa et AUs) du plan local d'urbanisme ;



16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle en matière de constitution de partie civile, contentieux en matière de personnel, de police, d'administration communale et d'urbanisme, devant les juridictions civiles, pénales ou administratives compétentes, en 1<sup>ère</sup> intention ainsi qu'en appel, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Le Conseil décide que, en cas d'absence du Maire, ces délégations sont également accordées aux adjoints dans le cadre de leurs délégations de fonctions.

## **POINT 6 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

Madame le Maire propose au Conseil de verser les indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes conformément aux articles L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour sa part, Madame le Maire ne souhaite pas bénéficier de l'intégralité de l'indemnité. Afin de compenser la création d'un troisième poste d'adjoint, elle propose de réduire l'indemnité du Maire du montant de l'indemnité d'un adjoint.

Puis elle communique les délégations attribuées à chaque Adjoint :

M. Philippe FISCHER : Budget participatif, Finances communales, Gestion de la forêt, Gestion de la voirie rurale (chemins), Gestion des réseaux d'eau et d'assainissement, Suivi des travaux, Suivi du service technique, Urbanisme

M. Alain WISSON : Embellissement et fleurissement du village, Gestion de la station d'épuration, Gestion de la voirie communale (village), Gestion des bâtiments communaux, Gestion des litiges (médiateur), Sécurité

M. Emmanuel SUBIALI : Communication, Conseil municipal des jeunes, Gestion des affaires scolaires, Gestion du cimetière, Jumelage, Organisation de la journée citoyenne, Organisation des fêtes et cérémonies, Relations avec les associations

En cas d'absence, les délégations d'un adjoint sont attribuées à un autre adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 9 voix pour, 1 contre (Jean-Luc Flieller) et 1 abstention (Didier Violette) :

De fixer l'indemnité de fonction du Maire à 40.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique, déduction faite du montant de l'indemnité de fonction d'un adjoint (10.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique)

D'attribuer à chaque Adjoint au Maire l'indemnité de fonction d'Adjoint soit 10.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Que ces indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction, soit le 3 juillet 2020  
Que ces indemnités seront réévaluées à chaque modification de l'indice brut terminal de la fonction publique

Mme Pagnacco, M. Fischer, M. Wisson et M. Subiali n'ont pas participé au vote.

#### **POINT 7 : ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il serait nécessaire de remplacer le tableau blanc interactif (TBI) de la classe de CM1/CM2 acquis en 2009. Le remplacement de l'ordinateur de la classe de M. Klein, classe de CP/CE1/CE2 est également à prévoir tout comme celui de la maternelle. Le coût estimatif de ce matériel est de l'ordre de 9 000 €. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat.

Par ailleurs, suite au départ en retraite de Mme Denise Reuche, la nouvelle directrice de l'école maternelle sera Mme Vanessa Jung de Bergholtz.

Après étude et discussion, le Conseil à l'unanimité, décide de remplacer le matériel proposé

#### **POINT 8 : ORGANISATION DU CONCOURS DE MAISONS FLEURIES**

Madame le Maire rappelle que la Commune organise chaque année un concours de maisons fleuries afin d'encourager les habitants à fleurir leurs habitations. En 2019, 9 premiers prix (50€) et 10 seconds prix (40 €) ont été attribués sous forme de bons d'achat à utiliser aux Serres du Florival à Raedersheim. La commission culturelle et sociale définira les modalités du concours.

En attendant, le jury qui notera les différentes réalisations sera composé de : Alain Wisson, Sylvie Duprat, Carole Henry, Isabelle Gross, Annabelle Pagnacco et Sonia Perih. Le passage est prévu vendredi 28 août à 17h en vélo. Le repas du jury sera pris en charge par la Commune.

Suite à l'opération géraniums organisée par la Commune, plus de 1700 plants et près de 100 sacs de terreau ont été distribués.

#### **POINT 9 : ORGANISATION DE LA FETE DE NOEL DES PERSONNES AGEES**

Madame le Maire rappelle que la Commune organise chaque année une fête de Noël à l'attention des personnes âgées de + de 65 ans. Habituellement les aînés se retrouvent un dimanche avant Noël à la salle des fêtes pour un repas convivial préparé par le restaurant la Clé des Champs. Les Conseillers municipaux assurent le service durant ce repas. A 2 reprises la fête a été organisée en semaine au Paradis des sources à Soultzmat.

La commission culturelle et sociale définira les modalités de la fête, qui, suivant l'évolution de la crise sanitaire, pourrait à nouveau être organisée au Paradis des Sources.

#### **POINT 10 : ATTRIBUTION D'UNE PRIME COVID AU PERSONNEL COMMUNAL**

Madame le maire propose au Conseil municipal d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents communaux particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire liée au Covid 19 afin de tenir compte d'un surcroît de travail durant cette période.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que conformément à l'article 8 du décret 2020-570, il appartient à l'organe délibérant de définir les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle dans la limite d'un plafond fixé à 1 000 euros,

Considérant que des agents de la collectivité ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics et ont ainsi été confrontés à un surcroît de travail significatif, en présentiel ou en télétravail,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** Une prime exceptionnelle est instaurée en faveur des fonctionnaires et agents contractuels de droit public particulièrement mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous : Sont éligibles à l'octroi de cette prime tous les agents qui ont connu un surcroît de travail significatif, en présentiel ou en télétravail, durant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars 2020 au 10 juillet 2020 : elle sera attribuée aux 5 agents permanents de la commune.

**Article 2 :** Le montant maximal de cette prime exceptionnelle est fixé à 1 000 € par agent

**Article 3 :** Mme le Maire déterminera par arrêté individuel les bénéficiaires de la prime exceptionnelle, le montant alloué et les modalités de versements, dans la limite de l'enveloppe globale fixée à 3 660 €

**Article 4 :** Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget 2020

## **POINT 11 : COMPTES-RENDUS DIVERS**

- Les réunions du Conseil Municipal sont fixées au vendredi soir à 19h30. Afin d'éviter le gaspillage de papier, les convocations seront transmises par dématérialisation. Il ne sera pas nécessaire d'imprimer les convocations, car les documents seront projetés lors de la séance.
- Réunions du Bureau (Maire/Adjoints/Secrétaire de Mairie) se tiendront le lundi soir de 18h à 19h. Un compte rendu sera établi et transmis par mail.
- Nouveaux horaires de la mairie. La mairie fermera à 18hrs le lundi soir afin que nous puissions nous réunir et échanger dans de bonnes conditions.
- Permanence des Maire / Adjoints uniquement sur rdv le vendredi de 18h à 19h.
- La Commune a embauché 5 jeunes cette année pour seconder le service technique : Florian Hueber, Noémie Slawski, Olivier Hueber, Clara Kauffmann et Julia Henry
- Réunion Maire/1<sup>er</sup> Adjoint/service technique : tous les lundis matin de 7h à 8h
- Vacances de Jean-Claude du 20 juillet au 03 août. Une permanence sera assurée par le Secrétaire de Mairie de Westhalten. Jean-Claude effectuera également une permanence en mairie de Westhalten.

- La semaine prochaine une circulaire sera distribuée afin de donner quelques informations à la population et notamment les délégations aux adjoints et la constitution des commissions. Elle vous sera transmise par mail.
- Demain nous rencontrerons les anciens adjoints afin que puisse se faire l'échange de certaines informations.
- Nous souhaiterions rétablir à nouveau les cérémonies patriotiques pour 2021 : 8 mai, 14 juillet et 11 novembre
- Nous avons participé ce matin à la réunion de chantier avec l'entreprise Alsaterre. Terrain rue de Munwiller (en face des bennes à verres). Ce terrain a été divisé en 2 lots. Il y aura donc 2 maisons individuelles (un terrain de 9 ares et l'autre 7 ares). Il y a une extension du raccordement électrique qui doit se faire pour desservir une parcelle. 2 solutions, soit la mise en place d'un poteau (raccordement par voie aérienne) soit l'extension par l'enfouissement du réseau. Cette deuxième solution a été retenue pour des raisons pratiques, de sécurité et esthétique.  
Travaux prévus la semaine prochaine, semaine 29. La durée sera d'environ 1 semaine et une circulation alternée sera mise en place. Nous avons décidé de distribuer un petit flyer aux riverains afin qu'ils ne soient pas surpris.
- La deuxième couche d'enrobé est prévue dans le nouveau lotissement, les 30 et 31 juillet. Nous allons prendre rdv au préalable avec la Sté SOVIA afin de voir si tout est ok.
- Conseil Communautaire du 08 juillet (32 conseillers communautaires)
  - ❖ Election du Président : Jean-Pierre TOUCAS
  - ❖ Election des V/Pdt. Il y a actuellement 5 sièges au lieu de 4, mais avec le même budget.
  - ❖ Les 5 V/Pdts sont les suivants :
    - 1<sup>er</sup> : Tourisme : Maire d'Eguisheim – M. CENTLIVRE
    - 2<sup>ème</sup> : Aménagement du Territoire : Aimé LICHTENBERGER, Maire de Pfaffenheim
    - 3<sup>ème</sup> : Enfance, Jeunesse, Culture et Communication : Cécile MAMPRIN, Maire de Voeglinshofen
    - 4<sup>ème</sup> : Finance / Travaux / Cadre de Vie, M. Roland HUSSER, Maire de Gueberschwihr
    - 5<sup>ème</sup> Environnement : Christian MICHAUD, Maire d'Osenbach

#### Bilan du mandat précédent :

- Mise en place du siège (travaux)
- Extension Zone économique
- Création de l'espace jeune (en face du collège)
- Réaménagement de la déchetterie
- Par rapport au COVID, une baisse du tourisme s'est fait sentir donc baisse de la taxe de séjour ainsi qu'une baisse de la fiscalité professionnelle
- Le contrat Enfance Jeunesse a été renouvelé avec la CAF.

- Train Gourmand du Vignoble ne circulera pas cette année. Ce sera une année blanche.
- L'attribution d'une subvention de 16 000 € était prévue à l'académie Musicalta pour l'édition 2020. La crise sanitaire est passée par là. L'académie a engagé des frais à hauteur de 71 000 €. La subvention sera allouée à hauteur de 50%, c'est à dire 8000 €. Ils ont récolté 22 000€ par le biais d'un appel à dons.

Prochaine réunion communautaire le 31 juillet à 18h15

\*\*\*

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 25 septembre à 20h.  
Nous organiserons également une visite des bâtiments communaux.

La séance est levée à 21h.